



MEMO JEUNES ARBITRES

A l'attention des clubs dont les équipes jeunes évoluent en Championnat Régional

La Commission Régionale d'Arbitrage vous fait un rappel concernant les catégories d'âges pouvant arbitrer les différents championnats Jeunes et le montant des indemnités correspondant.

Toutes ces informations sont disponibles dans le **Guide Technique et Sportif LLHB saison 2011/2012**

Désignations des Jeunes Arbitres

2.2 L'arbitrage des rencontres régionales moins de 19 ans Féminin, moins de 18 ans masculins et moins de 16 ans masculins/ féminins

* L'arbitrage d'une rencontre du championnat régional **Moins de 19 ans féminins** doit s'effectuer par des jeunes arbitres de 18 à 23 ans (nés entre 1993 et 1988), **en binôme ou seul** ou par **un binôme d'arbitre ou un arbitre** de moins de 25 ans (né en 1987 et après) de grade minimum « stagiaire » : pénalité d'un point au classement en cas de manquement et pénalité financière indiquée au paragraphe 4 du Chapitre 3 de l'Arbitrage.

"Ce dispositif ne s'applique pas pour le championnat interdépartemental moins de 19 ans féminins"

* L'arbitrage d'une rencontre du championnat régional **Moins de 18 ans masculins** doit s'effectuer par des jeunes arbitres de 18 à 23 ans (né entre 1993 et 1988), **en binôme ou seul** ou par **un binôme d'arbitre ou un arbitre** de moins de 25 ans (né en 1987 et après) de grade minimum « stagiaire » : pénalité d'un point au classement en cas de manquement et pénalité financière indiquée au paragraphe 4 du Chapitre 3 de l'Arbitrage.

Toutefois, les clubs évoluant en championnat régional Moins de 18 ans masculins sont dispensés sur un week-end, de présenter un binôme de jeunes arbitres ou un seul arbitre de moins de 25 ans (né en 1987 et après) de grade minimum « stagiaire » si :

- Ce club laisse à disposition de la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA), sur ce même week-end, un binôme arbitrant pour le championnat de France Moins de 18 ans.

* L'arbitrage d'une rencontre du championnat régional **Moins de 16 ans masculins et féminins** doit s'effectuer par des jeunes arbitres de 16 à 23 ans (nés entre 1995 et 1988), **en binôme ou seul**, ou par des arbitres de moins de 25 ans (né en 1987 et après), **en binôme ou seul**, de grade minimum « stagiaire » : pénalité d'un point au classement en cas de manquement et pénalité financière indiquée au paragraphe 4 du Chapitre 3 de l'Arbitrage.

* L'arbitrage des rencontres du **Championnat Rhône-Alpes Moins de 16 ans masculins** est directement géré par la Commission Régionale d'Arbitrage.



Indemnisation des Jeunes Arbitres

1.3. Championnats moins 19 ans Féminins, moins 18 ans Masculins et moins 16 ans Féminins/Masculins

La note de frais (téléchargeable sur le site de la Ligue <http://www.lhnb.org/Documents+arbitrage/>) prévue, permet de rembourser uniquement l'indemnité d'arbitrage

Il est demandé de remplir cette note de frais avec la plus grande attention, en cas de manquement répété une pénalité de 5 Euros sera infligée.

L'indemnité de match dans ces championnats est fixée à **20 Euros** par arbitre (de grade JA ou stagiaire de moins de 25 ans. Pour les arbitres de grade supérieur aucun remboursement ne sera effectué).

Les indemnités dans ces catégories sont versées en fonction des règlements spécifiques par catégorie votés en Assemblée Générale de Ligue.

Les remboursements d'arbitrage de la Ligue du Lyonnais se font uniquement par virement bancaire.

1.4 Championnat Moins de 16 ans Masculins Rhône-Alpes

La note de frais est disponible sur le site de Ligue <http://www.lhnb.org/Documents+arbitrage/>)

L'arbitre présente ce bordereau, dûment complété et signé au responsable du club recevant, qui le signe et assure le remboursement à l'arbitre (**Indemnité de match + indemnité kilométrique**). **Une seule indemnité kilométrique doit être remboursée.**

L'indemnité de match dans ces championnats est fixée à **21 Euros par arbitre** (arbitrage en binôme ou solo en fonction des désignations faites par l'instance)

Les indemnités kilométriques sont calculées du domicile de l'arbitre au lieu de la rencontre. En cas de litige, le kilométrage de référence sera établi à partir du site « Go'Hand », toutes réclamations doit parvenir par courrier à la Ligue au plus tard 72 heures après la rencontre.

Un suivi sera mis en place pour une éventuelle déclaration URSSAF.

Une péréquation sera établie en fin de saison.

La Commission Régionale d'Arbitrage reste à votre disposition pour tout éclaircissement.